

BUDGET PARC D'ACTIVITES – ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIÈRES ESSENTIELLES DE 2018

Cette note est annexée au compte administratif 2018 et sera publiée sur le site internet de la commune.

L'article 107 de la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 a modifié les articles L.2313-1, L.3313-1 et L.4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. De ce fait, les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles doivent annexer au budget primitif et au compte administratif une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'année 2018 a été marquée par :

- La comptabilisation d'une seule dépense relative au remboursement du budget annexe au budget principal des mises à disposition de personnel (service technique et administratif) au niveau du chapitre 012 charges de personnel et frais assimilés (section de fonctionnement) pour 33 173,48 €,
- Il n'y a aucune écriture en recettes de fonctionnement et en section d'investissement (dépenses et recettes). En effet, les deux dernières ventes de terrains, lot n° 25 et 29, seront encaissées puis reversées par la Communauté d'agglomération du Muretain Agglo au budget de la Ville, normalement courant 2019, en raison du transfert de la compétence en matière de développement économique au 1^{er} janvier 2017 (loi NOTRe).

2. LES RESULTATS DE L'EXERCICE

2.1. FONCTIONNEMENT

Le résultat 2018 de fonctionnement a fortement reculé par rapport à 2017 (excédent de 28 651,96 €), et est arrêté au montant de – 33 173,48 € en raison de la future comptabilisation, normalement prévue en 2019, de la vente des lots restants sur le budget de la Ville.

2.2. INVESTISSEMENT

Le résultat 2018 est inchangé par rapport à 2017 en l'absence d'écritures sur cette section : 0,00 €.

2.3. LE RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE EST :

	Résultat de clôture 2017	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
Fonctionnement	40 261,85	-33 173,48	7 088,37
Investissement	76 126,39	0,00	76 126,39
TOTAL	116 388,24	-33 173,48	83 214,76

3. LA CLÔTURE DU BUDGET

En raison du transfert de la compétence en matière de développement économique à la Communauté d'agglomération du Muretain Agglo, il faudra procéder, en 2019, à la clôture du budget annexe, transférer le résultat global de clôture et réintégrer l'actif et le passif au budget principal de la commune.

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr